



HABILITATION ÉLECTRIQUE EXÉCUTANT POUR TRAVAUX EN FOUILLES BF HF

OBJECTIF(S)

- Exécuter en sécurité des opérations à proximité des ouvrages et installations électriques basses et hautes tensions souterraines dans le respect des prescriptions de la norme NF C 18-510.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel (exécutant) appelé à réaliser des travaux de fouilles à proximité de réseaux électriques sous tension.

Personnel d'encadrement (chargé de chantier) appelé à veiller à la sécurité des personnes et engins lors de travaux de fouilles à proximité de réseaux sous tension.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

THÉORIE :

Tronc commun aux habilitations :

- Notions sur les grandeurs électriques.
- Effets du courant sur le corps humain.
- Zones d'environnement électrique et les opérations liées aux fouilles.
- Différents types de matériels électriques souterrains (câbles, accessoires ...).
- Dangers et risques électriques lors de chantiers de fouilles.
- Rôle et titre d'habilitation BF/HF.
- Méthodes d'approche des canalisations (mode opératoire, consignes de sécurité ...).
- Conduite à tenir en cas d'endommagement d'une canalisation électrique enterrée.

PRATIQUE :

- Mises en situation sur une canalisation isolée :
 - Les opérations de ripage ou de soutènement.
 - Les opérations de nettoyage, d'ouverture d'un fourreau avec mise en œuvre des moyens de protection des câbles et accessoires.
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité en cas de découverte d'une canalisation détériorée ou d'un endommagement de réseau.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Théorique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur installation client ou plateau technique d'exercice.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

CONSIGNES PARTICULIÈRES
